COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Des maires au service des maires

Lyon, le 7 décembre

Dotations
En route vers l'égalité urbain rural ?

Journée importante au Sénat ce mercredi 6 décembre 2023 avec l'adoption en séance d'un amendement déposé par la sénatrice de la Haute-Savoie, Sylviane Noël, proposant de réduire les inégalités de dotations de base entre habitants des villes et des champs. Cette victoire pour les communes rurales est une avancée pour une égalité propice à un aménagement équilibré du territoire puisque ces dotations représentent plusieurs milliards d'euros alloués chaque année aux communes.

L'amendement adopté à une large majorité par le Sénat malgré l'avis défavorable du Gouvernement et de la Commission vise à rééquilibrer la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) actuellement en défaveur des communes rurales : le fameux « un urbain vaut deux ruraux » dénoncé par l'AMRF depuis des décennies.
Rappelons en effet qu'actuellement, le montant de cette dotation varie du simple au double selon la taille de la commune : 60€/habitant pour les communes de moins de 500 habitants et plus de 120 € au-dessus de 200 000 habitants.
L'amendement adopté, inspiré des travaux de l'AMRF sur l'évolution de l'échelle logarithmique, vise à réduire l'écart qui est aujourd'hui de 1 à 2 en le faisant passer de 1,5 à 2. Ainsi la dotation minimale passerait de 64,46 € à 96,69€.

Au pied du mur
Ce dispositif proposé permet aussi de tenir compte de l'évolution du contexte, où désormais les charges de centralité ont été pour l'essentiel mutualisées à l'échelle de l'intercommunalité et que la commune rurale est le lieu où se crée aussi des services de proximité nécessaires aux besoins des populations, qu'elles soient rurales ou urbaines… !

Il reste à ce que cet amendement, qui serait une réponse aux inégalités injustifiées au regard des évolutions territoriales documentées dans plusieurs rapports du Gouvernement lui-même, soit conservé par la commission mixte paritaire.

CONTACT PRESSE :
Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // @maires_ruraux

Ma commune est utile
MAIRES RURAUX DE FRANCE
www.amrf.fr

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Des maires au service des maires

C'est pourquoi l'Association des maires ruraux de France appelle tous les maires des communes rurales à se manifester auprès de leur député pour que le vote à venir reprenne l'avancée obtenue au Sénat, et à faire œuvre de pédagogie auprès des populations rurales, pour que tombe enfin un des principaux leviers de l'opposition urbain-rural dénoncée par les Maires ruraux.

Parlementaires et Gouvernement sont au pied du mur pour donner une traduction du souci commun de supprimer les oppositions entre urbains et ruraux.
Soit leur discours est sincère et le Gouvernement doit adopter ce texte pour être conforme à ses promesses, soit il le rejette et pour l'AMRF, cela sera considéré comme une fourberie, et nous en tirerons toutes les conséquences !

Il est temps pour le législateur de remédier à cette inégalité qui n'a que trop duré !

Pour le Bureau,
Michel Fournier,
Président de l'AMRF

#macommuneestutile

CONTACT PRESSE :
Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // @maires_ruraux
302 rue Garibaldi - 69007 Lyon
04 37 43 39 80 amrf@amrf.fr

Ma commune est utile
MAIRES RURAUX DE FRANCE
www.amrf.fr